

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'Article L2121-25 :Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	10
Pouvoirs :	2
Votants :	12

L'An Deux Mil Vingt et un, le jeudi vingt-sept Mai, à vingt heures quinze, Le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 Mai 2021

Présents :M. BOURRÉE Steve, Mme CAHIER Aline, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. HASLÉ Julien, HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique,

Absents excusés : Mme FOUSSEREAU Nathalie M. HEMOND Nicolas, M. FORBIN Patern

Absents : M. JOB David

Pouvoirs : de M. FORBIN à M. CINTRAT, de M. HÉMOND à M. BOURRÉE.

Mme Joëlle FERRAND est nommée secrétaire de séance.

Les membres présents approuvent le compte-rendu de la séance précédente en date du 29 avril 2021.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Mme le Maire informe les conseillers des décisions prises dans le cadre de ses délégations, soit :

- 1) Devis accepté pour acquisition d'un pulvérisateur tracté pour 430,80 TTC chez SARL Pastor
- 2) Devis voirie signé pour 2.820,00 € : captage des eaux pluviales à la houssardière et aux petits hêtres + arrachage d'une souche et empiérement au lieu-dit sous la chaussée par l'entreprise LETANG
- 3) Aménagement des trottoirs rue Gâtine devis de 2.781,60 € par l'entreprise LETANG.

DCM 2021/047 : ORGANISATION DU REPAS DES SENIORS 2021

Mme le Maire expose que la commune offre chaque année un repas aux aînés et un colis à ceux qui ne peuvent y participer.

En 2020, cette animation n'a pu avoir lieu en raison des conditions sanitaires et des colis ont été remis à 129 bénéficiaires.

Pour 2021, il est proposé :

- de porter l'âge ouvrant droit à ce repas ou colis de 65 à 70 ans
- de fixer la date du repas au 02 Octobre 2021
- de reconduire le contrat pour l'animation du repas à M. Patrick Laville, dont la prestation avait été annulée en 2020, pour un coût de 410 €.

Après avoir voté par 11 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal a décidé :

- De porter l'âge ouvrant droit à ce repas ou colis de 65 à 70 ans à compter de 2021,
- Que les personnes ayant atteint 65 ans en 2020 et ayant bénéficié du colis dès l'année dernière continuent à être bénéficiaires,
- D'autoriser Mme le Maire à signer le contrat d'engagement de M. LAVILLE pour assurer l'animation du repas prévu le 02 octobre 2021- sous réserves des conditions sanitaires.

DCM2021/048 : CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATÉRIEL DE CANTINE

Mme le Maire présente le devis pour l'entretien annuel des équipements de cuisine portant sur un four, un fourneau et un adoucisseur.

Après avoir voté par 12 voix pour, le conseil municipal a décidé :

- De confier l'entretien annuel du matériel de cuisine à l'entreprise DAHURON- 41100 St Ouen
 - pour un montant annuel de 339 € HT
 - Pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer le contrat et mener à bien cette affaire.

DCM 2021/049: ACOMPTE DE SUBVENTION - ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE-

Mme le Maire présente la demande d'acompte prévisionnel d'un montant de 5.000 € déposée par l'Association Cantine de Authon le 15 mai 2021 accompagnée de l'état des comptes arrêté au 21/05/2021. Mme Oury, Présidente de l'Association, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après avoir voté par 11 voix pour, le conseil municipal a décidé :

- D'accepter de verser un acompte sur subvention de 5.000 € à l'Association Cantine de Authon ;
- D'autoriser Mme le Maire à procéder au mandatement de cet acompte sur le compte 6574.

DCM 2021/050: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -

Mme le Maire présente les demandes de subvention déposées par diverses associations et sollicite des membres présents d'en fixer les attributions.

Après avoir voté par 12 voix pour (11 voix pour l'Amicale des Chasseurs, M. Ferrand, président ne participant pas au vote), le conseil municipal a décidé :

- D'octroyer les montants de subventions aux associations définies dans le tableau ci-après :

ORGANISMES / ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUÉ
Comité des Fêtes et des Loisirs Authon	500.00
Amicale des Sapeurs -Pompiers	200.00
Croix Rouge Française	50.00
Club de l'Amitié	100.00
Amicale des Chasseurs	100.00
ADMR	1.137,70
Souvenir Français	60.00
Conciliateurs de Justice	60.00
Association Les P'tites Canailles	200.00
Section AFN Saint Amand Longpré	60.00

Association Secrétaires de Mairie	21.00
AFM Téléthon	50.00
Union Musicale de Monthodon	100.00
Secours Catholique	60.00
Restaurants du Cœur	60.00
Cinéma Le Balzac Château Renault	100.00
ALZHEIMER 41	60.00
Association Sclérose en plaques	60.00

- D'autoriser Mme le Maire à procéder au mandatement de celles-ci sur le compte 6574.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NON SOUMIS AU VOTE

POINT 3- DEVIS POUR CONTRÔLE DES JEUX

Pour information, le contrôle annuel des jeux et aires de jeux publics est soumis au décret du 18 décembre 1996 **fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux.**

Deux devis sont présentés (Axylis et Site Equip).

Les membres présents souhaitent obtenir un justificatif d'agrément des sociétés consultées pour ces contrôles.

Le sujet sera abordé de nouveau après réception des éléments demandés.

POINT 5- EMPLOI PEC- décision suite présentation du 29/04

Le dispositif ayant été présenté lors du conseil du 29 avril pour permettre aux conseillers d'y réfléchir, Mme Le Maire propose aux conseillers de se prononcer sur le recrutement d'un emploi aidé et sa durée.

Certains conseillers souhaitent un complément d'informations sur les tâches qui seraient confiées à cet agent et de quantifier le temps de travail de secrétariat de l'actuel attaché.

QUESTIONS DIVERSES

- **INFORMATIONS SUR FEU D'ARTIFICE 10/07** : la demande d'autorisation préfectorale a été déposée le 27 mai. Mme le Maire rencontrera le comité des fêtes pour statuer sur les animations encadrant ce feu d'artifices (repas, buvette, bal) en fonctions des restrictions sanitaires du moment.
- **LOCAL SALON DE COIFFURE** : la locataire a quitté les lieux le 19 main un état des lieux a été réalisé. Le bail est rompu d'office. Le bâtiment reste en vente.
- **FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE** : des plantations ont été effectuées sur le parterre de la mairie. 3 bacs seront également installés et accueilleront palmiers et fleurs.
- **PANNEAU D'AFFICHAGE PLACE DU DANUBE** : un panneau demandé par la commission développement durable sera installé place du Danube et sera destiné à l'affichage municipal et associatif.
- **SITE INTERNET COMMUNAL** : une proposition de la société IDEO de Château-Renault a été déposée. La commune conserve le fournisseur actuel (Campagnol via l'association des maires ruraux).

Pour extrait conforme aux débats,
Fait à Authon, le 31 Mai 2021

Madame Le Maire, Marie-José CINTRAT

